

Montée du niveau de la mer dans les Pyrénées-Orientales : "L'action publique n'est pas à la hauteur des enjeux"

La Cour des comptes vient de publier un rapport sur l'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques naturels. L'enquête met notamment l'accent sur les périls liés au recul du trait de côte, qui pourrait selon les scientifiques impacter 4 600 logements d'ici 2100 dans les Pyrénées-Orientales. Selon la Cour : "L'action publique n'est pas à la hauteur des enjeux de vulnérabilité."

Les prévisions que le Cerema, un centre d'études dépendant du gouvernement, a publiées en avril 2024 témoignent de l'ampleur de la problématique. Selon l'organisme, si rien n'est fait d'ici là, à l'horizon 2050, le recul du trait de côte pourrait impacter 263 logements dans les Pyrénées-Orientales, où la mer avance depuis 2013 de un à quatre mètres par an sur 75 % du littoral. Et ce n'est pas tout : 2 hôtels et 3 campings seraient également sur la sellette à la même échéance. Alors qu'à l'horizon 2100, ce sont près de 4 600 logements, 6 hôtels et 31 campings qui pourraient se retrouver les pieds dans l'eau en pays catalan. Soit un préjudice d'environ 500 millions d'euros.

Le rapport sur l'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques liés à la mer et aux inondations qu'a publié fin janvier 2025 la Cour des comptes vient compléter l'étude du Cerema. **"Dans le cadre de ce travail réalisé conjointement avec les Chambres régionales des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse, nous avons regardé comment les acteurs publics font face au diagnostic des scientifiques, résume la présidente de la Chambre des comptes d'Occitanie, Valérie Renet. Notre objectif est de donner un éclairage et d'aider à la prise de conscience, qui est insuffisante. Pour l'instant, on est toujours dans une dynamique d'aménagement à l'ancienne, similaire à celle des années 1960."**

Le littoral continue de s'urbaniser malgré les alertes

Dans les Pyrénées-Orientales, la Chambre a contrôlé quatre entités. En plus de s'être penché sur le cas de la communauté urbaine de Perpignan (Barcarès, Torreilles, Ste-Marie, Canet...), elle a également examiné la situation à Saint-Cyprien et Argelès.

"On retrouve dans les Pyrénées-Orientales l'ensemble des constats faits sur le littoral méditerranéen : un manque de prise de conscience des risques naturels liés aux inondations, aux submersions et au retrait du trait de côte , poursuit Valérie Renet. Le problème qui se pose est celui de l'urbanisation et de l'augmentation de la population dans les secteurs soumis aux risques, qui accroissent les enjeux. On a un littoral très urbanisé et qui continue à s'urbaniser malgré les alertes."

La Chambre pointe notamment du doigt les documents locaux de planification de l'urbanisation (schémas de cohérence territoriale...). Selon elle, ces outils ne seraient pas à la hauteur des enjeux : **"Comme dans les autres départements du pourtour méditerranéen, il n'y a pas d'orientation sur la recomposition spatiale** (le réaménagement des secteurs

exposés au recul du trait de côte, NDLR) ***et on continue par endroits à construire en zones à risque.*** "Le rapport déplore également un manque de coordination et d'investissements partagés entre les communes confrontées à l'érosion littorale.

Un déni de la part des acquéreurs

Autre fait qui témoigne selon la Chambre du manque d'implication des communes concernées : dans les Pyrénées-Orientales, seules deux d'entre elles (Torreilles et Collioure) se sont inscrites sur le décret-liste institué par la loi Climat et résilience qui permet aux collectivités menacées par la montée des eaux de disposer d'outils spécifiques pour se protéger (préemption, carte des risques d'exposition, etc.).

Cependant, les acteurs publics ne sont pas les seuls à être invités à réagir. ***"Il y a aussi un déni de la part des acquéreurs,*** souligne Valérie Renet. ***Sur Perpignan-Méditerranée-Métropole, durant la période contrôlée, 83 % des ventes d'habitations concernaient des biens situés dans une zone réglementée car soumise au risque d'inondation ou de submersion marine.*** " Et ce malgré le fait que certaines assurances commencent à refuser de couvrir ou à augmenter de manière drastique les cotisations pour les biens exposés.

"Il faut qu'il y ait une solidarité nationale"

Maire de Sainte-Marie-la-Mer et président de l'association des maires des Pyrénées-Orientales, Edmond Jorda dit ***"partager le diagnostic et les inquiétudes de la Chambre"*** . Cependant, le rapport de cette dernière sur l'aménagement du littoral appelle à ses yeux quelques précisions.

"Ce que je remarque en premier lieu, c'est que le rapport de la Chambre n'est pas une mise en cause exclusive des collectivités. L'État est aussi interrogé par rapport à ses grandes politiques publiques, souligne-t-il. ***Les communes sont par exemple tout à fait prêtes à rentrer dans le dispositif de décret-liste ouvert par la loi Climat et résilience. Mais face aux outils fournis, il nous faut aussi des moyens... Or, il n'y a toujours pas de pistes sérieuses de financement. Nous recevons chaque été la France entière sur nos plages. Il faut qu'il y ait une solidarité nationale !"***

Pour ce qui est de la recomposition spatiale des zones exposées au recul du trait de côte, qui peut aller de la mise en place de ganivelles pour stabiliser les dunes à l'acquisition/démolition des logements menacés, Edmond Jorda insiste également sur le rôle que devra jouer l'État.

"Comment relocaliser quand la loi interdit d'urbaniser de nouveaux secteurs ?"

"À Sainte-Marie, si je devais préempter les maisons exposées au recul du trait de côte, le budget d'investissement du mandat y passerait, alerte l' élu. ***Par ailleurs, l'État n'adapte pas non plus ses autres politiques publiques à la problématique. On nous demande de reculer et de relocaliser certaines constructions, mais comment relocaliser quand la loi interdit d'urbaniser de nouveaux secteurs ?"***

Par ailleurs élu référent de l'Observatoire de la côte sableuse catalane (Obscat), dont la Chambre des comptes salue la création, Edmond Jorda assure que la réflexion sur le

réaménagement du littoral a déjà bien avancé dans ce cadre. " *Nous venons d'obtenir un financement européen pour nous aider à financer des projets pilotes pour préserver notre trait de côte (installation de récifs artificiels ou de géotubes à quelques centaines de mètres de la côte pour casser la houle...)* ", annonce-t-il.

En revanche, l'édile saint-marinois reconnaît que les documents qui planifient l'urbanisation (schémas de cohérence territoriale...) n'évoquent pas encore la recomposition : "***Pour l'instant, on a du mal à mettre des mots derrière tout ça. Sur la côte sableuse, chaque plage réagit différemment. Il y a aussi des phénomènes qu'on ne comprend pas encore. Une étude lancée avec l'Obscat doit nous permettre d'y voir plus clair.***"

[Cet article est paru dans L'Indépendant \(site web\)](#)